



INTERDICTION D'ARROSER

En raison de la sécheresse exceptionnellement persistante et dans un souci évident de ménager les ressources aquifères locales, la Municipalité de Dizy décide de mettre en place des restrictions d'eau potable avec effet immédiat.

Les usagers du réseau d'eau sont priés de se conformer aux restrictions d'utilisation de l'eau potable suivantes, par interdiction jusqu'à nouvel avis :

- D'arroser les gazons et les surfaces herbeuses.
- De faire fonctionner les arrosages automatiques et d'arroser mécaniquement.
- De remplir les piscines et autres bassins d'agrément.
- De laver les véhicules

Seul l'arrosage manuel des jardins potagers et des fleurs d'ornement est autorisé.

Merci de votre collaboration.

INTERDICTION DES FEUX

En raison de la sécheresse, des fortes chaleurs et d'un déficit important des précipitations prévalant sur le territoire cantonal, l'Etat de Vaud interdit de faire du feu sur tout le territoire. L'interdiction vise aussi les feux du 1er août, les feux d'artifice et autres engins pyrotechniques (fusées, vésuves, pétards).

La Commune n'organisera donc pas de feu à l'occasion de la fête nationale, mais le programme de la manifestation reste inchangé (pétanque et repas organisés par la Jeunesse). La Municipalité se réjouit de vous retrouver à cette occasion.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour des raisons d'économie d'électricité et de pollution lumineuse, la Municipalité a décidé de faire des essais et d'éteindre complètement les lampadaires jusqu'à la fin de l'été.



Agenda

août

- 1 Fête nationale à Dizy
- 11 Ramassage vieux papier

septembre

- 6 séance d'information publique EHVV - L'Isle 19h30
- 8 séance d'information publique EHVV - La Sarraz 19h30



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
COSSONAY - VEYRON-VENOGE

Cossonay, juillet 2022

L'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Veyron-Venoge recherche pour son accueil de midi à L'Isle :

1 surveillant/e de l'accueil de midi, 4 fois par semaine.

Entrée en fonction : le 22 août 2022.

Exigences minimales du poste :

- langue maternelle française ou excellentes connaissances orales et écrites en français requises,
- extrait de casier judiciaire normal et spécial sans inscriptions.

Horaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en fonction de l'organisation, uniquement pendant les périodes scolaires.

Les candidatures (CV, lettre de motivation, certificats de travail) doivent être envoyées jusqu'au **vendredi 5 août 2022** par courriel à secretariat@asicovv.ch, ou par courrier à l'adresse Asicovv, rte d'Aubonne 7, 1304 Cossonay-Ville. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Mme Anne-Lise Rime au no 078.919.01.71

Administration communale
Chemin du Mare 9b
1304 Dizy
021 861 38 23

Heures d'ouverture :
Mardi de 13h30 à 15h30
Mardi de 18h00 à 19h30
Jeudi de 08h30 à 11h30
En dehors de ces heures, sur rendez-vous secretariat@dizy.ch